

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018-030 du 19 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi dix-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 09 avril 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD – J. LECERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. THIEBAUT – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – M. GORGUET

MM. J.F. LALY – B. DE REU – B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – J.N. MENAGE – G. DUE – M. REBOUT – P. LEFORT – E. BURDIAK – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. CAPELLE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – D. BEDU – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – C. HEMAR – J.L. CANDAT – L. GUISE

M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT,
M. E. BURDIAK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à M J.P. BOUSSEMARD,
M. G. DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,
M. P. LEFORT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. R. LELEU.

Objet : Budget Primitif 2018 – Budget principal.

La séance ouverte, Monsieur le Président présente au conseil de communauté le projet de budget primitif établi au titre du budget général de la collectivité pour l'exercice 2018 qui s'établit pour la section de fonctionnement à 13 658 283,00 €uros et pour la section d'investissement à 3 376 000,00 €uros en dépenses et en recettes sans recours à une augmentation des impôts.

Monsieur le Président propose ensuite de fixer les taux de fiscalité des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2018 en précisant que le produit de fiscalité sera reçu à taux constants.

Monsieur le Président détaille les opérations d'investissement qui ont été budgétisées dans le cadre du projet de budget avec notamment les travaux sur les voiries communautaires à Bapaume (Chemin des Anzacs), l'aménagement de la bibliothèque médiathèque de Bapaume, les travaux de mise en conformité de la salle de sports Escoffier et du Dojo, les crédits nécessaires à la mise en

œuvre d'une nouvelle Opération d'Amélioration de l'Habitat et le maintien d'une enveloppe de 200 000,00 € au titre des fonds de concours attribués sur des opérations d'investissement pour les communes du territoire.

Ces opérations nécessiteront un recours à l'emprunt à hauteur de 1 500 000,00 € sans préjuger des éventuelles subventions à recevoir sur les différents dossiers présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :

- d'approuver le projet de budget primitif établi au titre de l'exercice 2018 dans le cadre du budget général de la collectivité,
- d'approuver les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2018 en ne modifiant pas les taux de fiscalité de la collectivité ;
- de préciser que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts nécessaire à l'équilibre du budget.
- d'approuver le recours à l'emprunt pour un montant de 1 500 000,00 € pour financer les opérations d'investissement inscrites dans le cadre de ce budget primitif 2018.

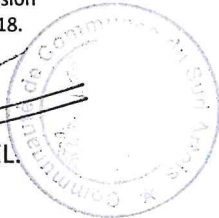
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 19 avril 2018 et transmission
en Préfecture le 19 avril 2018.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

